



DELIBERATION N° 160/2018/CACL

DE LA SEANCE PLENIERE DU MERCREDI 14 NOVEMBRE 2018 A 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT DESIGNATION D'UN ELU COMMUNAUTAIRE POUR SIEGER AU COMITE RESPONSABLE DE L'ELABORATION DU PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT ET L'HEBERGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES (PDALHPD)

Nombre de Conseillers en exercice : 30
Nombre de Conseillers Présents : 18
Nombre de Procuration : 4
Date de convocation : mardi 6 novembre 2018

Nombre de suffrages exprimés : 22
Vote :
Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille dix-huit, le mercredi quatorze novembre, les Membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une Assemblée Plénière, à la salle de délibération « Danielle BREVET » au siège social de la CACL, sous la présidence de Madame Marie-Laure PHINÉRA-HORTH.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Marie-Laure PHINERA-HORTH, Présidente - David RICHE 3^{ème} Vice-Président - Raphaël RABORD, 4^{ème} Vice-Président - Roger ARON, 5^{ème} Vice-Président - Serge BAFAU, 6^{ème} Vice-Président - Monique AZER, 3^{ème} Membre du Bureau - Farah KHAN, Conseillère communautaire - Roland LEANDRE, Conseiller communautaire - Thierry LEMKI, Conseiller communautaire - Chester LEONCE, Conseiller communautaire - Guerline LOUIS, Conseillère communautaire - Maryse LUPON, Conseillère communautaire - Mylène MAZIA, Conseillère communautaire - Claude MORTIN, Conseiller Communautaire - Jocelyne PRUDENT, Conseillère communautaire - Anne-Michèle ROBINSON, Conseillère communautaire - Serge SEWGOBIND, Conseiller communautaire - Alex WEIMERT, Conseiller communautaire

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : Patrick LECANTE, 1^{er} Vice-Président → **Procuration** à Marie-Laure PHINERA-HORTH - Gilles ADELSON, 2^{ème} Vice-Président → **Procuration** à Monique AZER - Jean GANTY 1^{er} Membre du bureau → **Procuration** à Raphaël RABORD - Georgina CHIN-TEN-FUNG, Conseillère communautaire - Corine DIMANCHE, Conseillère communautaire - Marie-Reine GIRAULT, Conseillère communautaire → **Procuration** à Serge SEWGOBIND

ÉTAIENT ABSENTS : Rosaline CAMILLE-SIDIBE, Conseillère communautaire - Nestor GOVINDIN, 2^{ème} Membre du Bureau - Claude PLENET, Conseiller communautaire - Jean-Pierre Théodore ROUMILLAC, Conseiller communautaire - Gabriel SERVILLE, Conseiller communautaire - Jean-Yves THIVER, Conseiller communautaire

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monique AZER

Exposé

Le Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) et conformément au décret n° 2017-1564 du 14 novembre 2017, vise à améliorer et favoriser l'accès et le maintien dans un logement des personnes défavorisées, et décline plusieurs axes d'actions : parcours hébergement – logement, lutte contre l'habitat indigne, prévention des expulsions...

Afin de mener ces réflexions, les communes, les EPCI de Guyane, les bailleurs privés et publics, les associations et partenaires œuvrant pour le logement et les représentants des usagers ainsi que les partenaires institutionnels du plan font partis « d'un Comité » responsable de l'élaboration du PDALHPD, en charge de valider les propositions du plan et d'en suivre la mise en œuvre.

La Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) est donc invitée à procéder à la désignation de son représentant au sein de ce Comité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

Vu la Délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Considérant que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et son article L.2121-21 dernier alinéa applicable aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale qui prévoit que « l'assemblée plénière peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin »,

Considérant la candidature de Monsieur Gilles ADELSON ;

Entendu l'avis favorable de la Commission des finances du lundi 12 novembre 2018 ;

Considérant la saisine du Bureau du lundi 12 novembre 2018 ;

Entendu le **Rapport N° 160/2018/CACL** de la Présidente relatif à la désignation d'un élu communautaire pour siéger au Comité responsable de l'élaboration du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20181114-160-2018-CACL-
DE
Date de télétransmission : 29/11/2018
Date de réception préfecture : 29/11/2018

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré :

DONNE ACTE du **Rapport N° 160/2018/CACL** de la Présidente, relatif à la désignation d'un élu communautaire pour siéger au Comité responsable de l'élaboration du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

PREND ACTE de la candidature de Monsieur **Gilles ADELSON** ;

DESIGNE à l'unanimité Monsieur **Gilles ADELSON** en tant que représentant de la CACL au sein du Comité responsable de l'élaboration du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

AUTORISE la Présidente à signer tous les documents administratifs et comptables et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires dans le cadre de l'exécution de ce projet.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le mercredi 14 novembre 2018



POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENTE DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Marie-Laure PHINERA HORTH